

# Ville de Malakoff

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **12 février 2025**

**Objet** : Convention de partenariat d'interventions artistiques à intervenir entre la ville de Malakoff et l'Établissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud Grand Paris (VSGP) relative aux interventions artistiques du conservatoire de Malakoff dans les structures petite enfance de la Ville

Nombre de membres composant le conseil :	<b>39</b>	<b>N° DEL2025_14</b>
En exercice:	<b>39</b>	<b>Arrivée en Préfecture le :</b>
Présents:	<b>33</b>	<b>Publiée le :</b>
Représentés (ayant donné mandat):	<b>6</b>	<b>Exécutoire le :</b>
Absent excusé (sans mandat):	<b>0</b>	

L'an deux mille vingt cinq, le douze février à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### **Etaient Présents :**

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
 - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -  
 Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -  
 Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -  
 Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -  
 Mme Carole Sourigues - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -  
 M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -  
 Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - Mme Héra Bel Hadj  
 Youssef - M. Martin Vernant - M. Aurélien Denaes -  
 M. Anthony Toueilles - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -  
 Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault

### **Avaient donné mandat :**

Mme Fatiha Alaudat à M. Dominique Cardot  
 M. Michaël Goldberg à M. Grégory Gutierrez  
 Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères  
 M. Hugo Poupard à Mme Vanessa Ghiati  
 Mme Fatou Sylla à Mme Catherine Morice  
 M. Stéphane Tauthui à M. Pascal Brice

Secrétaire de séance : Mme Sourigues en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

# Ville de Malakoff

## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 12 février 2025

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2025\_14

Objet : Convention de partenariat d'interventions artistiques à intervenir entre la ville de Malakoff et l'Établissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud Grand Paris (VSGP) relative aux interventions artistiques du conservatoire de Malakoff dans les structures petite enfance de la Ville

#### Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le code des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ,

**Vu** le projet de convention de partenariat d'interventions artistiques entre Vallée Sud Grand Paris (VSGP) et la commune de Malakoff pour l'organisation d'interventions dans les structures petite enfance de Malakoff , annexé à la présente,

**Vu** l'avis des commissions municipales compétences,

**Considérant** la volonté de la ville de Malakoff de mettre les jeunes publics en contact avec des artistes,

**Considérant** qu'afin de répondre à cet objectif d'intérêt communal, les directions des affaires culturelles et de la Petite Enfance de la ville de Malakoff ont développé depuis 2017 un programme d'interventions artistiques dans les établissements d'accueil du jeune enfant ( crèches et relais petite enfance) ;

**Considérant** proposant des formations pour les professionnelles de la petite enfance, des interventions d'artistes musiciens professeurs du conservatoire, formés à la pédagogie en direction des tous petits afin de proposer un éveil musical sur la pratique ;

**Considérant** la nécessité de poursuivre sur la période 2024/2025 la construction d'un projet de fond avec les structures de la petite enfance et leurs personnels pour les enfants et leurs familles ;

**Considérant** qu'afin de répondre à cet objectif, il convient de signer une convention cadre de partenariat avec l'EPT VSGP pour le compte du conservatoire de Malakoff ;

#### Après en avoir délibéré,

**Article 1 : APPROUVE** les termes de la convention partenaire entre Vallée-Sud Grand-Paris (VSGP) et la commune de Malakoff pour l'organisation d'interventions dans les structures petite enfance de Malakoff.

**Article 2 : DIT QUE** la convention de partenariat est applicable à compter du 6 novembre 2024 pour une durée d'un an.

**Article 3 : AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention entre Vallée-Sud Grand-Paris (VSGP) et pour l'organisation d'interventions artistiques du conseil des structures petite enfance de la ville de Malakoff.

**Article 4 : DIT QUE** les dépenses en résultant seront imputées sur le budget des exercices concernés.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 39 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)